

**Avis sur les statuts de l'établissement public  
expérimental « Université de Toulouse ».**

## **Conseil académique du 24 septembre 2024**

### **Délibération 2024/09/CAC-001**

#### **LE CONSEIL ACADÉMIQUE,**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le projet de décret portant création de l'Etablissement Public Expérimental « Université de Toulouse » et approbation de ses statuts ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;*

*Vu l'avis du CSAE de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier du 12 septembre 2024 ;*

*Considérant que la procédure prévue à l'article 36 des statuts de l'université de Toulouse est en cours afin d'approuver le changement de sa dénomination par « COMUE de Toulouse » ;*

*Considérant que l'EPE portera la dénomination « Université de Toulouse » si le changement de dénomination est approuvé à l'issue de cette procédure ;*

*Considérant toutefois que l'EPE portera la dénomination « Toulouse Occitanie Université » si le changement de dénomination n'est pas approuvé à l'issue de cette procédure ;*

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**- DONNE un avis favorable aux statuts de l'établissement public expérimental « Université de Toulouse ».**

Toulouse, le 24 septembre 2024

La Présidente de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de  
Région académique et publication :  
27 septembre 2024

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 78  
Nombre de membres présents ou représentés : 56

Nombre de voix favorables : 41  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 15  
Ne prennent pas part au vote : 0